



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....35
 Pouvoirs.....08
 Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 08 FEVRIER 2018**

DF

**N°2018-02-05: BUDGET ANNEXE DU FOYER RESIDENCE JEAN LEBAS-
 BUDGET PRIMITIF 2018**

Le jeudi 08 Février 2018 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2018.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN
 Gérard PRUDHOMME
 Serge MANTEL
 Martine DURIEUX-ARNAUD
 Roselyne BORDES
 Arnold VOILLEMEN
 Kaïssa BOUDJEMAÏ
 Olivier MICONNET
 Annick MONIER
 Salem AIDOUDI
 Nicole LELLOUCHE
 Philippe ARNAUD

Jean-Sébastien ROUCHET
 Sonia BELARBI
 Marie-Thérèse LE BLEGUET
 Marie-Madeleine COLLET
 Gérard LANTERI
 Didier LAFARGUE
 Corinne CARCREFF
 Eric NANTI
 Ghislaine NEBIE
 Donni MILOTI
 Meriem BEN NASER
 Nathan HADDAD

François DIONNET
 Véronique PREUX
 Jean-Marie MARCZAK
 Georges GUILBERT
 Françoise BITATSI-
 TRACHET
 Jean-François MAGNIEN
 Laurence HODE
 Magali DAUBA
 Armen PAPAZIAN
 Serge LE BOZEC
 Sébastien CONSTANT

Pouvoirs :

Lucie LE COZ à Martine
 DURIEUX-ARNAUD
 Laurent PIRON à
 Ghislaine NEBIE
 Grégory FICCA à
 Olivier MICONNET

Cédric LE COZ à
 Philippe ARNAUD
 Regaya FERJANI à
 Salem AIDOUDI
 Aurélie MANTEL à
 Serge MANTEL

Josiane GEOFFROY à
 Marie-Madeleine COLLET
 Bernadette PIRON-
 RENAULT à Armen
 PAPAZIAN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur ROUCHET a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017-12-01 en date du 14 décembre 2017 portant sur les orientations budgétaires 2018,

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente en date du 31 janvier 2018,

Considérant la présentation du budget primitif annexe du foyer-résidence Jean Lebas au titre de l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 781.500,00 € dont 744.700,00 € pour la section d'exploitation et 36 800,00 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 37 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL +
Aurélie MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD +
Lucie LE COZ
Roselyne BORDES
Arnold VOILLEMEN
Kaïssa BOUDJEMAÏ
Olivier MICONNET +
Grégory FICCA
Annick MONIER
Salem AIDOUDI +

Regaya FERJANI
Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD +
Cédric LE COZ
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Marie-Madeleine COLLET +
Josiane GEOFFROY
Gérard LANTERI
Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Ghislaine NEBIE +

Laurent PIRON
Meriem BEN NASER
Nathan HADDAD
François DIONNET
Véronique PREUX
Jean-Marie MARCZAK
Georges GUILBERT
Magali DAUBA
Armen PAPAZIAN+
Bernadette PIRON-RENAULT
Sébastien CONSTANT

Article 1 : Adopte le budget primitif et les annexes du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas pour l'exercice 2018, budget qui peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS

BUDGET PRIMITIF 2018

Section d'exploitation		
Dépenses	Charges de la section d'exploitation	744 700,00 €
Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation (GI)	128 000,00 €
Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel (GII)	441 700,00 €
Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure (GIII)	175 000,00 €
Ligne 002	Déficit d'exploitation reporté (N-1)	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Recettes	Produits de la section d'exploitation	744 700,00€
Chapitre 017	Produits de la tarification (GI)	546 300,00 €
Chapitre 018	Autres produits relatifs à l'exploitation (GII)	190 400,00 €
Chapitre 019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
Ligne 002	Excédent d'exploitation reporté N-1	8 000.00 €

Section d'investissement		
Dépenses	Emplois	36 800,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	18 600,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 200,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	0,00 €
Ligne 001	Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00 €
Recettes	Ressources	36 800,00 €
Chapitre 10	Apports - dotations - réserves	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 300,00 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	25 000,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté (N-1)	6 500.00 €

Annexe : Budget primitif exercice 2018 du budget annexe de la résidence Jean Lebas.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 Février 2018.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20180208-2018-02-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2018
Date de réception préfecture : 14/02/2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.